

Lyon, samedi 31 octobre 2020

Soutien aux commerces ruraux Pour une réponse économique globale

L'Association des maires ruraux de France, très inquiète de la survie des commerces ruraux, exprime son soutien à l'ensemble des acteurs économiques locaux qui font vivre les cœurs des villages. Aujourd'hui, les critères de fermetures des commerces suscitent une incompréhension notamment dans les territoires ruraux où la crise sanitaire peut paraître moins avancée.

A cela s'ajoute un sentiment de profonde inégalité, antérieure à la crise sanitaire et qui s'exacerbe, entre la grande distribution et ceux que l'on appelle les petits commerçants et producteurs locaux, d'autant plus difficile à accepter que les règles sanitaires sont plus faciles à appliquer de manière stricte et effective pour ces derniers.

L'AMRF est sensible à la situation des commerces locaux, déjà largement fragilisés en temps normal, et soutiendra les initiatives qui peuvent donner des réponses économiques globales et durables pour l'ensemble du tissu économique rural (petits commerçants et TPE), dont la survie est essentielle, à la fois pour la population rurale, mais aussi pour l'ensemble de l'économie du pays.

Au-delà des débats sur l'ouverture et la fermeture, il convient donc de soutenir fermement un tissu économique rural déjà fragilisé par le premier confinement et dont la trésorerie ne permettra certainement pas d'affronter ce second confinement. Par ailleurs toutes les activités ne sont pas éligibles à la vente à emporter ou au « clic & collecte ». Il convient donc d'étendre l'interdiction qui a été faite pour les livres dans les grandes surfaces, au niveau d'autres produits qui ne sont pas déclarés de première nécessité.

A l'image de ce qu'elle a fait en avril-mars 2020, en reversant plus de 250 000 euros à des petits commerçants grâce à l'opération menée avec Bouge ton Coq, l'AMRF souhaite que soient généralisées les initiatives et les innovations citoyennes et économiques pour répondre à cette crise, manière aussi d'expérimenter un droit à la différenciation pour être au plus près des situations locales.

L'AMRF demande notamment que soient étudiées en concertation effective avec tous les protagonistes dont les élus locaux avant la mi-novembre, les futures décisions annoncées par l'Etat, pour que le droit d'agir des communes, dans le cadre de compétences qui leurs ont été ôtées par la loi, devienne effectif et réponde au besoin de réactivité et de subsidiarité dont sont capables les maires.

Le Bureau de l'AMRF

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr
[@maires_ruraux](https://twitter.com/maires_ruraux) [@defibrilators](https://twitter.com/defibrilators) (président)